

BALADES CULTURELLES

dans la mémoire locale

3 - LES POMPIERS

9 Janvier 2011

4ème saison



◆ HISTOIRE DE LA LUTTE CONTRE LE FEU:

Les civilisations anciennes avaient le culte du Feu; mais cette adoration n'a pas empêché les hommes de s'organiser pour lutter contre ce fléau, quand il menaçait leurs biens ou leur vie.

Les Grecs et les Romains avaient institué des corps de gardiens chargés de faire des rondes de nuit pour donner l'alarme en cas de sinistre. C'est l'empereur Auguste qui mettra sur pieds le premier corps organisé pour la lutte contre l'incendie.

Au début de notre ère, à Rome, une légion de 2000 hommes surveille la ville par quartiers et combat les incendies à l'aide de seaux faits de feuilles tressées, des haches et des pompes primitives ("siph"), sortes de seringues à eau.

Il semble qu'il en soit de même dans les grandes villes de la Gaule, où une forme de guet est organisée, par quartiers et par corporations.

Tout au long du Moyen-Age, et surtout concernant le milieu urbain, le pouvoir royal légifère pour organiser la lutte contre le feu; Philippe le Bel, Jean le Bon, Charles VIII, François 1er...organisent successivement des corps de guet spécialisés.

C'est à la fin du 17èS. ,sous le règne de Louis XIV, qu'un progrès important fut fait sous l'impulsion de Du Mouriez du Périer, industriel qui dota la capitale de douze pompes à incendie déposées dans des couvents; les moines traînaient le matériel sur les lieux d'un sinistre.

En 1716, Du Périer est nommé Directeur des pompes, et créé le premier véritable corps de sapeurs-pompiers (privé et payant!); les hommes étaient dotés d'un uniforme: bleu à bouton blancs, chapeau de feutre couvert de fil de fer, vite remplacé par une calotte de fer.

L'organisation se calque vite sur celle de l'armée. Sous la révolution, les effectifs sont augmentés; et sous l'Empire, époque de prestige, l'uniforme est considérablement amélioré: casque de cuivre à turban de cuir, plumet, sabre-briquet, etc....

Les principales villes de France suivront progressivement l'exemple de la capitale, et le souci de porter les secours dans les campagnes fait adopter l'usage de pompes attelées; devant l'insuffisance de cette formule, chaque canton, puis chaque commune, s'efforcera de s'équiper de sa propre pompe. Dès la fin du 19èS. on peut considérer que le territoire français est pratiquement couvert pour la lutte contre le feu.

De 200 groupements de pompiers en 1815, on passe à

plus de 10 000 un siècle plus tard (de 8000 à 33000 hommes); à partir de 1815, les pompiers sont sous la double tutelle de l'Etat et des Communes, selon le modèle des corps de Garde Nationale. Sous la Restauration, la grande majorité des pompiers achetaient leur uniforme, ce qui implique une certaine aisance. La Garde Nationale perd de son prestige sous le règne de Louis-Philippe, et les pompiers partagent cette disgrâce; mais le recrutement se démocratise par l'attribution de certains avantages par les Communes.

Les manoeuvres dominicales, le contact entre les hommes, l'esprit de camaraderie, la discipline plutôt souple et librement consentie...tout cela contribue à faire du monde des pompiers une "grande famille".

(Condensé de: "Deux mille ans de lutte contre l'incendie
L'Histoire des Sapeurs-Pompiers
Revue d'Histoire populaire "Gavroche" N° 30 - Nov-Déc 1986)



Casque en tôle
Charles X (1824)



Casque campagnard
(modèle 1852)

INCENDIES à La Liardière

Le 9 octobre 1822, à la suite de la plainte portée par la dame Bourly, vu les lois et arrêtés de police sur les mesures à prendre contre les incendies, le Maire de Gençay :

.../enjoint au sieur Braud, boucher, propriétaire, de faire enlever dans les plus brefs délais de l'entour de sa metairie de la Liardière, un pailler qui se trouve trop rapproché des bâtiments de la ditte Bourly!...

Et malheureusement, le 1er août 1825, un incendie éclatait dans les récoltes à La Liardière. Le maire étant absent, c'est l'adjoint M. Marie Valentin Fradin qui se rendait au village de La Liardière où le 30 juillet avait éclaté un incendie :

.../nous sommes transportés sur les lieux aux fins de constater les faits et d'en connaître les causes s'il était possible, et la nous nous sommes convaincu par les informations les plus

exactes que la malveillance n'avait en aucune part a cet accident et que le feu avait consumé le Recolte entière, pailles et grains, du nommé Louis Marnais (celui-cy exploitant les terres du sieur Moreau d'ou provenaient les gerbes incendiées), Louis Thouvenin et Jean Pouzioux, tous les trois Bordiers audit lieu de **La Liardière**. Le 1^{er} nous a déclaré que les tas qui lui ont été consumés étaient composés savoir, l'un de cinq chartées de gerbes de froment, et l'autre de quatre chartées de meteil.

Le second Louis Thouvenin, deux chartées de gerbes de froment et deux idem d'avoine.

Le troisieme, Jean Pouzioux, deux chartées de gerbes de meture blanche. Cette perte eu egard aux familles de ces malheureux les reduit à la misère, et les met dans le cas d'implorer la charité Paternelle de notre Souverain!...

◆ LA CREATION D'UN CORPS DE POMPIERS À GENÇAY:

C'est en Juin 1878 qu'une délibération du Conseil Municipal de Gençay consigne officiellement la création d'une subdivision de compagnie de Sapeurs-Pompiers.

La question avait déjà été abordée au cours des séances du 18-06-1876, puis du 8 mars 1878. la Commune possédait depuis 1874 une pompe à incendie, acquise grâce à une souscription publique

Délibération du 17 Juin 1878:

"Monsieur le Maire appelle l'attention du Conseil Municipal sur l'utilité de la formation dans la Commune d'une subdivision de compagnie de Sapeurs-Pompiers. Il l'invite à délibérer à ce sujet et à prendre, en ce qui concerne la dépense, l'engagement prescrit par l'article 6 du décret de Mr le Président de la République, en date du 29 décembre 1875, relatif aux conditions nouvelles de l'organisation et du service des corps de Sapeurs-Pompiers, dont le secrétaire vient de donner lecture.

*Le Conseil, ouï l'exposé du Maire,
Considérant que l'organisation régulière et permanente d'un service de secours en cas d'incendie, à une époque où les sinistres produits par la négligence sont si fréquents, surtout dans les communes rurales, répond aux vœux unanimes de la population.*

Considérant que la Commune possède une pompe à incendie avec un matériel de secours suffisant,

Considérant que Mr le Ministre de l'Intérieur a autorisé, par exception en raison de leur proximité, les communes de Gençay, St-Maurice et Magné à former un seul corps de Sapeurs-Pompiers,

Considérant qu'il a déjà été porté au budget de 1879:

cinquante francs pour l'entretien de la pompe à incendie,

quatre-vingt francs pour le logement de ladite pompe,

et huit-cents francs pour l'organisation d'une compagnie de sapeurs-pompiers,

Considérant que ces diverses sommes réunies à celles qui pourraient être votées ultérieurement par le Conseil Municipal et aux fonds que pourraient fournir les communes de Magné et St-Maurice fourniront une somme égale au montant de la dépense à la charge de la Commune,

Délibère qu'il y a lieu de former dans la Commune une subdivision de compagnie de Sapeurs-Pompiers d'un effectif de 41 hommes, conformément au décret du 29 décembre 1875.

La commune s'engage à subvenir pendant une période minimum de 5 années aux dépenses suivantes, à l'aide des ressources énumérées dans la présente délibération:

Achat de tambours et de clairons,

Frais d'habillement et d'équipement des sous-officiers, caporaux et Sapeurs-Pompiers hors d'état de s'habiller et s'équiper à leurs frais,

Loyer, entretien, chauffage, éclairage et mobilier du corps de garde,

Entretien de la pompe et de ses accessoires,

Solde des tambours et clairons,

Réparation, entretien, et prix des armes détériorées ou détruites, sauf recours contre les Sapeurs-Pompiers conformément à l'article 28 du décret,

Frais de registre, livrets, papiers, contrôle et menus frais de bureau,

Secours ou pensions alloués aux S.P victimes de leur dévouement dans le service ainsi qu'à leurs veuves et à leurs enfants, conformément à la loi du 5 avril 1851,

Frais de réintégration des armes, s'il y lieu, dans les arsenaux de l'Etat.

En ce qui concerne les avantages et indemnités à accorder aux S.P, le Conseil municipal décide qu'ils seront dispensés du logement militaire et des prestations en nature."

Les sapeurs-pompiers souscrivaient un engagement de 5 ans.



Les pompiers de Gençay devant la mairie, vers 1936:

Debouts de G.à D.: Agénor ARLLOT, Léo DOIDY, —, Roger POUPARD, Henri GAUD, Albert TEXEDRE, —, Roger CHAUMET, —, Auguste AUDEBERT, Henri SENELIER.
Assis de G. à D.: Henri RIVAUD, Emile JOUINEAU, —, Marc DEPOIX, Marc SANDILLON, — CHAUMET, Léon FILLON, Ernest BOUCHET, Henri POMPILIUS, — GUIONNET

Les réorganisations se produisent donc, plus ou moins selon ce rythme. Il semble que pendant la Guerre de 1914-1918, le service n'ait pas fonctionné, du moins officiellement. Il faut attendre le 27 septembre 1823 pour avoir trace d'une réorganisation coordonnée entre les maires de Gençay et St-Maurice; on signale à cette occasion que les âges des titulaires devront osciller entre 22 et 60 ans.

Une modification importante survient en 1935: sur demande du Préfet, les effectifs du corps de sapeurs-pompiers est ramené de 41 à 25; et la Commune s'engage à subvenir aux dépenses pour une durée de 15 ans.

Une modification (légère) de l'effectif aura lieu en 1936 pour une raison anecdotique qu'il est amusant de citer:

"Le président signale qu'une tenue de Sapeur-Pompier n'est pas utilisée par suite de sa petite taille, demande au Conseil qu'elle soit attribuée à Monsieur ARLLOT Agénor, ce qui porte l'effectif de la section à 26 hommes. Accepté."

(délibération du 12 octobre 1936)



◆ UNE "AMICALE" AU SEIN DES POMPIERS:

A l'intérieur de la compagnie, les pompiers ont constitué une Amicale sous la forme d'une association loi 1901, dont le but est d'assurer la solidarité et l'entraide entre les membres et les différentes générations: jeunes pompiers, pompiers actifs, et ancien pompiers.

Les revenus de cette Amicale sont faits: de dons éventuels, et surtout du produit de la vente annuelle de calendriers, et de fêtes et manifestations diverses.

L'Amicale des Sapeurs-Pompiers de Gençay a été au cours de l'histoire locale récente, et en dehors des rassemblements publics spécifiques à leur activité, une des principales forces d'animation des loisirs gencéens, par l'organisation de bals, concours divers (belote, loto..) et d'une fête annuelle souvent très imaginative.

Actuellement, les pompiers organisent et gèrent notamment l'animation au plan d'eau, à l'occasion du feu d'artifice du 14 juillet organisé par les deux Communes; les anciens pompiers pour leur part organisant un thé dansant en fin d'année.

Selon les époques, les produits des collectes et manifestations ont pu être affectés à l'organisation de banquets, de voyages, ou à l'acquisition de divers équipements de confort au Centre de secours; toutes opérations assurant la cohésion et la convivialité entre les membres de la communauté et leurs familles.



Au milieu des années 1960, la fête des Pompiers de Gençay avait un relief tout particulier et plein d'humour: rencontre de foot costumée entre différents corps voisins, match de "lance-ballon" (un gros ballon propulsé par les petites lances d'incendie), etc....

A l'occasion de la fête de 1965, et au prix de nombreuses heures de travail "secret", un camion hétéroclite avait été monté avec des éléments d'origines diverses; le tout fonctionnait et roulait parfaitement; dans le radiateur (provenant d'un ancien tracteur), était dissimulée une réserve de vin rouge dit de "Choume-Pelâ", qui était servi dans un "quart" militaire.

Le camion a été prêté à d'autres amicales de pompiers et a fini ses jours dans une carrière.

◆ CHANGEMENTS ET EVOLUTION:

On ne sait pas trop comment les pompiers se déplaçaient avant la mécanisation; vraisemblablement par leurs propres moyens; en tout cas leur champ d'action devait être assez limité, et la lutte contre l'incendie dans les campagnes relevait surtout de la prévention, aiguisée par la peur du feu...

Les plus anciens pompiers se souviennent d'une camionnette Citroën C6 qui emmenait les hommes au feu dans les années d'après-guerre (1945-46), tractant une motopompe de marque Guinard; mais ce véhicule était secondé par le camion personnel du chef de corps.



Incendie à Morin (St-Secondin) 16 Octobre 1958
Mrs Roger CHAUMET (Lieutenant), Henri ROGEON, Louis MARTIN, Maurice GREMILLON, René RABARDEAU

Puis il y eut l'époque du fourgon Ford V8 et du "GMC", reliquat de l'armée américaine, qui consommait allègrement son litre d'essence au km!...

Au cours des dernières décennies, le corps des sapeurs-pompiers de Gençay a connu une modernisation rapide dans le cadre de la départementalisation du service; la nouvelle caserne inaugurée au milieu des années 1990 est le signe d'une professionnalisation progressive de l'activité; en tout cas d'une spécialisation devenue incontournable devant les exigences actuelles de sécurité; même si on peut soupirer avec nostalgie en évoquant les "bricolages" approximatifs du passé, mais qui sont notre histoire commune et non-révisable, sur fond de bénévolat et d'engagement solidaire.

♦ L'ACTUALITÉ DU CENTRE DE SECOURS DE GENÇAY:

L'année 2010 a été pour le Centre de secours de Gençay une année de transition au niveau de l'astreinte; en effet, à compter du 3 janvier 2011, tous les centres de secours vont passer en astreinte 24H/24, 7j/7. Plusieurs entreprises ou collectivités ont signé des conventions avec le SDIS qui permettent aux sapeurs-pompiers de se libérer ou d'arriver en retard à leur travail; ou de partir en formation en dehors de leurs congés.

L'effectif est de 38 sapeurs-pompiers, dont 3 femmes; 18 sont issus des JSP, soit 47%.

Cet effectif se décompose de la manière suivante:

- 3 officiers, dont 1 médecin
- 6 sous-officiers
- 15 caporaux et caporaux chefs
- 14 sapeurs

419 opérations ont été effectuées en 2010, soit une hausse de 4%, réparties comme suit:

- Incendies 74
- Secours à personnes: 208
- Accidents: 58
- Opérations diverses 79

Concernant les véhicules, l'ambulance a été remplacée; le camion pour feu urbain va l'être prochainement pour un véhicule d'une capacité en eau supérieure (3000l. contre 2000 actuellement. Un véhicule de protection du SDIS va être affecté à Gençay; il couvrira le département en cas de grosses interventions: inondations, tempêtes, accidents...

**Extraits du discours d'accueil
du Lieutenant Jean-Pierre FRADET, Chef de Centre,
lors de la Fête de la Sainte-Barbe 2010**

NOTES COMPLEMENTAIRES

- Une photo du corps de Sapeurs-Pompiers datant de la fin du 19^èS. avec leur matériel et leurs instruments, prise devant l'église de St-Maurice, a été publiée dans le dossier de la balade culturelle N° 7 du 2 Mai 2010 (3^è saison).

- Il existe dans la Vienne un "**Musée du Feu et de l'Histoire des Pompiers**", à la "Vieillardière", Commune de LEIGNE-SUR-USSEAU (86230). Tél 05-49-86-02-53.

- Le culte de la martyre **Ste BARBE** a été largement répandu en Orient et en Occident depuis le 5^èS. Son bourreau -selon certaines légendes son propre père - aurait été frappé par la foudre après son forfait; d'où l'origine de la dévotion qui l'invoque pour préserver des dangers de mort par le feu, ou de mort violente.

Elle est la patronne des artilleurs, artificiers, mineurs et carriers; et par extension des sapeurs et pompiers du Génie.

Elle est fêtée le 4 décembre.



Debout de G. à D: Ltn D.VILLEGER - Cap/chef B.MESMIN - Sap. E.TUNSTALL - Sap. S.TRILLAUD - Sap. F.THIMONIER - Sap. K.FIDELE - Cap/chef S.SERIN - Sgt H.CERISIER - Ltn.JP.FRADET - Cap. E.CHAUVERGNE
En bas de G. à D: Cap/chef M.THIMONNIER - Cap. Y.TRILLAUD - Sap. Q.DUCLAUD - Sap. Y.BOSA - Cap T.FRADET - Sap A.GIRARD - Sap. A.BEGOIN - Cap. R.DUCLAUD

(Document: calendrier 2011)

Dossier réalisé par Pierre CHEVRIER

Sources:

Archives Municipales de Gençay / Revue d'Histoire Populaire "GAVROCHE" N°30
Nov.Déc. 1986 / "Centre Culturel Informations" N° 3-4 Janv.Fév. 1973/
Entretiens avec d'anciens pompiers de Gençay / Presse locale.

Merci à l'Amicale des Sapeurs-Pompiers pour son accueil au Centre de Secours le 9-01-11

Information et publicité: Julien BOULET

Projet culturel 2010-2011

Centre Culturel - La Marchoise
16, Route de Civray 86160 Gençay
Tél: 05-49-59-32-68

E-mail: cc.lamarchoise@wanadoo.fr
<http://boitealerte.over-blog.fr>

Le Centre Culturel - La Marchoise
remercie son partenaire l'Imprimerie BEDI-SIPAP

**PROCHAINE
BALADE CULTURELLE:**

DIMANCHE 6 FEVRIER